La crise financière de l'Eglise



Article rédigé par Le Salon Beige, le 06 août 2021

Les <u>statistiques</u> désastreuses relatives à 2020 publiées mi-juillet par la conférence épiscopale de l'Église catholique d'Allemagne marquent un net effondrement par rapport à l'année précédente, surtout en ce qui concerne la participation aux sacrements.

En Italie aussi, <u>l'Eglise connaît la crise</u>. Un sondage révèle par exemple qu'à peine 8% des italiens et 11% des catholiques ont reconnu à l'Église la capacité de « donner un sens » à la difficile situation produite par la pandémie de Covid 19. Une Église perçue comme absente et éloignée de la très grande majorité de la population, qui plus est dans un moment particulièrement critique, ne constitue clairement pas un signe de vitalité dans un pays tel que l'Italie qui, au début des années 2000, était vue par le Pape Jean-Paul II comme un bastion chrétien « exceptionnel », capable de résister à la vague de sécularisation qui balayait l'Occident.

Le pape, qui se préoccupe de limiter la progression du catholicisme traditionnel, exige que les participants à sa prochaine messe en Slovaquie soient vaccinés... Voilà qui est bien loin de l'idéal franciscain. Les lépreux du Covid n'ont qu'à passer leur chemin.

Par ailleurs, chaque année, l'État italien reverse 8 pour mille de ses propres rentrées fiscales aux confessions religieuses qui ont conclu un accord avec l'État. Ce sont les contribuables qui décident librement de la répartition de cette somme entre l'une et l'autre confession religieuse, en apposant leur signature à côté du nom de celle à laquelle ils souhaitent en attribuer le bénéfice.

Depuis 1985, date à laquelle ce mécanisme est entré en vigueur en Italie, les signatures en faveur de l'Église catholique ont constitué une majorité écrasante qui, en 2005, année record, a même frôlé les 90% des signataires, 89,2% pour être précis. 2005, souvenez-vous, ce fut l'élection heureuse de Benoît XVI. Depuis 2013, le nombre des signatures en faveur de l'Église n'a cessé de chuter inexorablement, année après année. En 2017, elles ne s'élevaient déjà plus qu'à 75,36% du total des signataires. En 2020, on a assisté à un véritable effondrement, avec plus d'un million de signatures en moins, soit 12 056 389, et un pourcentage qui a baissé à 71,74%, soit presque 20% de moins que le record de 2005. La chute historique des données du « 8 per mille » est à la disposition de tous sur le site officiel du ministère italien des finances.

Grâce à ce mécanisme, chaque année, l'Église catholique italienne reçoit environ un milliard d'euros de l'État. Si cette somme est considérable, elle est six fois inférieure aux six milliards que l'Église catholique allemande reçoit chaque année de l'État, grâce au mécanisme du « Kirchensteuer ».

Fin juillet, le Saint-Siège a publié une série de données sur sa propre situation financière et en particulier sur l'état de ce que l'on appelle le Denier de Saint-Pierre, c'est-à-dire les offrandes récoltées dans le monde entier chaque année pour le pape. Elles s'élevaient encore à 83 millions d'euros en 2014, la première année complète du pontificat de François. Mais trois ans plus tard, elles descendaient à 64 millions et, en 2020, trois années plus tard, à 54 millions.

Retrouvez l'intégralité de l'article sur https://www.lesalonbeige.fr/forte-baisse-des-rentrees-financieres-de-leglise-en-italie-et-au-vatican/